

RECLASSIFICATION

Surclassement

Mesure d'exception permettant à un athlète de courir dans une catégorie d'âge ou un niveau supérieur afin de favoriser son développement sportif.

Sousclassement

Mesure qui permet à des coureurs qui éprouvent de la difficulté à évoluer dans leur groupe d'habileté ou leur groupe d'âge d'acquérir plus d'expérience dans une catégorie inférieure.

Méthode

Le coureur qui souhaite une reclassification doit présenter sa demande par écrit au responsable du service technique (registraire) qui la fera parvenir à la FQSC ou il la présente directement à la FQSC.

Aucune reclassification ne sera acceptée sans l'approbation écrite du directeur technique de la FQSC. Aucune reclassification ne sera donc faite sur un site de course.

Une demande de reclassification peut être faite en tout temps durant la saison. Par contre, advenant le cas où elle est accordée, le coureur ne pourra ajouter à son classement les points remportés dans la catégorie initiale de compétition. Il repart donc à zéro.

Lors d'une course au classement de l'est et course nationale, le coureur surclassé doit faire sa course dans la bonne catégorie d'âge et dans sa catégorie de surclassement s'il souhaite avoir tous ses points en Coupe Québec et au classement national.

FORMULAIRE DE DEMANDE DE RECLASSIFICATION



Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Niveau d'habileté actuel : Novice Exp. Elite

Surclassement ou Sousclassement (spécifier) :

Motifs qui expliquent la demande de reclassification (raison):

Signature :

Date :

Signature registraire :

Date :

Autorisation FQSC :

Date :